

Actualités et situation des marchés : mardi 17 mars 2020



Actualités :

Covid 19 : la pandémie a sérieusement commencé à affecter nos vies et activités, et cela ne fait que commencer. Suite aux recommandations du CRA-W (dont nous dépendons pour ce qui est de nos bureaux et infrastructures), mais aussi des différentes autorités, depuis ce lundi 16 mars une partie du personnel de la Fiwap pratique le télétravail. Une permanence physique est et sera néanmoins organisée tous les jours (en tout cas jusqu'à nouvel ordre). Nous ferons tout notre possible, dans les jours, semaines et mois qui viennent pour assurer les services que nous vous rendons depuis plus de 25 ans.

1) Cotisations 2020 : si vous n'êtes pas en ordre de cotisation 2020, ceci est **l'avant dernier** message que vous recevez ! Facilitez-vous la vie (vous recevrez tout sans interruption), facilitez-nous la vie (moins de rappels, moins de courriers de rattrapage, moins d'administratif), et payez votre cotisation dès aujourd'hui si ce n'est pas encore fait. Merci ! Si vous ne payez pas à temps, vous ne recevrez pas le prochain Fiwap Info de fin mars/ début avril, ni le spécial « phytos pommes de terre » de fin avril. **Ni les messages et sms des marchés le mardi !** Pour toute info : http://www.fiwap.be/index.php/accueil/actualites/devenir_membre/pourquoi_et_comment_devenir_membre

2) Météo et Covid-19... 2 éléments qui influencent et déteindront encore sur les marchés. Les **précipitations** importantes des dernières semaines ont déjà retardé les plantations en Basse Saxe ainsi qu'en Rhénanie du Sud et au Palatinat. Et en Flandre occidentale, on peut également commencer à parler de retards. Même si la météo se remet, et que les plantations dans les sables se mettront vite en route, on peut déjà parler de retards... Le **virus** a plusieurs effets : baisse de la grande exportation (vers l'Asie du Sud-est et l'Amérique du Sud), baisse des expéditions intra-européennes (en particulier vers l'Italie...). Du côté positif, on signale une excellente demande sur le marché du frais : avec la fermeture de l'Horeca, les consommateurs consomment plus de pommes de terre fraîche chez eux. Les négociants - préparateurs dans le Nord-ouest européen travaillent à pleine capacité et les ventes dans la grande distribution sont bonnes !

3) Tas d'écart de triage ! Les repousses sur les tas de déchets pointent leur nez ! N'attendez pas d'être dans les betteraves ou les pommes de terre pour détruire les tas et empêcher les repousses de sporuler ! Un essai important réalisé par la Fiwap il y a plusieurs années avait montré que les retournements successifs étaient, associés au mélange de fumier (le mieux) ou de de chaux, les meilleures solutions. En cas de bâchage, cela doit être fait très soigneusement (avec idéalement un trait de charrue pour évacuer les jus), et en cas de pulvérisations, cela doit être fait à répétition pendant plusieurs semaines, ce qui est assez contraignant (et rarement fait impeccablement) !

4) Nouvelle LMR pour le pencycuron ! Lors de la dernière réunion du « comité européen permanent » SCoPAFF, la nouvelle LMR du pencycuron a été établie à 0,01 mg/kg. Cette décision sera officielle en juin 2020 et suivie d'une période transitoire de 6 mois. A ce moment, les pommes de terre importées devront, elles aussi, respecter cette nouvelle LMR européenne. Bien que les produits contenant du pencycuron puissent toujours être utilisés au printemps 2020, Bayer ne peut

garantir que les pommes de terre récoltées puissent encore être vendues après la fin de la période de transition. Bayer déconseille donc l'utilisation de tout stock de Monceren pour le traitement des tubercules dont la récolte finale peut être utilisée dans l'alimentation humaine ou animale. Bayer Crop Science reprendra les stocks de Monceren en emballages originaux, non ouverts et de bonne qualité jusqu'au 10 mai 2020 via le réseau de ses distributeurs.

5) Message de Breeders Trust : Utilisation des plants fermiers de pommes de terre en France et/ou en Belgique :

La SICASOV et Breeders Trust S.A. sont les organismes en charge de la collecte des rémunérations équitables sur les plants fermiers (plants de ferme) de variétés protégées de pomme de terre en France et en Belgique. La SICASOV et Breeders Trust assurent également la défense des droits de propriété intellectuelle dans leurs pays respectifs pour le compte des obtenteurs. En France et en Belgique, la production et l'utilisation de plants fermiers de variétés protégées sont soumises aux lois nationales et aux règlements communautaires sur la protection des Obtentions Végétales. Ces réglementations nationales ou communautaires concernent les plants de toutes les variétés protégées.

Des accords interprofessionnels signés par l'ensemble des familles professionnelles dans chacun des deux pays reprennent ces obligations permettant le financement de la recherche en y rajoutant un volet sanitaire :

Volet Sanitaire / Règlementation (toutes variétés) :

- La production de plants de ferme est soumise à des contrôles sanitaires (analyses de terre et de tubercules). En Belgique cela est nécessaire sous certaines conditions ;
- Les plants fermiers ne peuvent en aucun cas être certifiés ni vendus ;
- Les utilisations de plants fermiers en dehors des frontières du pays de production sont strictement interdites et peuvent faire l'objet de poursuites y compris dans le cas d'une autoproduction par un producteur travaillant sur les deux pays.

Volet Financement de la Recherche / Droits d'obtention (variétés protégées) :

- Les producteurs de plants fermiers sont tenus de déclarer les surfaces mises en terre avec leurs propres plants fermiers avant le 1^{er} juin suivant la plantation :
 - à la SICASOV pour les productions et utilisations en France (<https://sdf.sicasov.com>)
 - à Breeders Trust pour les productions et utilisations en Belgique (www.plantsfermiers.be)
- Les agriculteurs produisant moins de 5 ha en France (moins de 4 ha en Belgique) de pommes de terre, toutes utilisations confondues, sont exemptés de la rémunération équitable ;
- Seule l'utilisation de plants fermiers produits dans le cadre d'une exploitation (structure juridique unique) et pour cette exploitation, est autorisée ;
- La mise en commun de production, l'échange ou la vente de plants fermiers sont interdits ;
- Dans le cas d'usage de plants fermiers par un agriculteur faisant intervenir un prestataire de service pour la mise en place de culture, la déclaration à la SICASOV ou

à Breeders Trust devra être effectuée au nom du donneur d'ordre, à savoir l'agriculteur.
La fourniture de plants fermiers par le prestataire est illégale ;

- L'absence de déclaration ou une déclaration volontairement minimisée constitue une contrefaçon.

Pour rappel :

- La sous location de terre est interdite en France ;
- Seuls les plants certifiés de pomme de terre peuvent être commercialisés ;
- La circulation des plants certifiés entre la France et la Belgique nécessite un Passeport Phytosanitaire Européen qui doit être apposé sur les emballages.

Breeders Trust et la SICASOV seront vigilants quant au respect des obligations liées aux droits d'obtention pour chacun de leur territoire de gestion et agiront en collaboration sur les éventuelles infractions dans les régions frontalières entre la France et la Belgique.

Pour toutes informations complémentaires :




Geert Staring
Rue de Luxembourg 23 /16 1000 BRUXELLES
Site internet: www.plantsfermiers.be
Email: info@breederstrust.eu - Tél : +32 25036771



Jean-Louis Talvaz
7 rue Coq-Héron-75030 PARIS CEDEX 01
Site internet: www.sicasov.com
Email: info@sicasov.com - Tél : +33 1 44 76 88 20

Marchés physiques européens : récapitulatif des cours (source : NEPG) :

	€/tonne	Semaine 10	Semaine 11	Semaine 12	Tendance
 Belgique	Bintje	110,00 - 130,00	100,00	Non coté	-
	Fontane	120,00 - 130,00	100,00 - 120,00	Non coté	-
	Challenger	110,00 - 125,00	100,00 - 120,00	Non coté	-
Pays-Bas	NAO Frites >40 mm NeBeDe	140,00 - 170,00	140,00 - 170,00	Non coté	-
	NAO Frites, >40 mm, autres	160,00 - 175,00	160,00 - 175,00	Non coté	-
	NAO Export	130,00 - 140,00	130,00 - 140,00	Non coté	-
	VTA Frites	-	Non coté	-	-
France Industrie	Bintje > 345 PSE	125,00 - 130,00	110,00 - 125,00	-	↓
	Fontane	120,00 - 140,00	100,00 - 125,00	-	↓
	Autres variétés industrie	120,00 - 160,00	110,00 - 12,500	-	↓
Allemagne	Fontane / Challenger	120,00	100,00	-	↓
	Innovator	135,00	110,00	-	↓
<i>Belgique (Fiwap/PCA)</i>		<i>Tout venant 35 mm +, fritable, vrac, départ, min 360 g/5 kg PSE, min 60 % 50 mm +, chargé, hors TVA. *pour Bintje : spécifications assouplies vers 335 g/5 kg PSE et max 15 % de flottantes à 1,060</i>			
<i>Pays-Bas (Cotation NAO (Potato NL) + cotation VTA)</i>		<i>Destination industrie frites : tt-venant, vrac, fritable, départ, 40 mm +, min 60 % 50 mm+, min 360 g/5 kg PSE). Export : tt-venant, vrac, départ, 40 mm +, min 60 % 50 mm+. Prix hors TVA.</i>			
<i>France (RNM)</i>		<i>Bassin Nord, non lavée, 360g/5 kg PSE, tout venant 35mm +, fritable, hors TVA</i>			
<i>Allemagne (Reka-Rhénanie)</i>		<i>Fritable, 40 mm+, vrac, départ, hors TVA (Reka - Rhénanie). A certaines périodes, 10,00 €/t à retirer pour triage !</i>			

Belgique (semaine 12): message des marchés Fiwap / PCA :

Pommes de terre industrielles : Pas de cotation cette semaine suite à l'absence quasi totale d'acheteur industriel (tant les incertitudes sur le commerce des produits finis à court terme est grande). Par contre, l'emballage tourne bien, vers le marché intérieur du frais, mais aussi vers l'export (principalement Roumanie, Angleterre et Pologne). Les transactions les plus récentes (jusqu'hier lundi) ont été observées entre 7,50 et 10,00 €/q en diverses variétés.

Prix pour le tout venant, 35 mm+, min 60 % 50 mm+, min 360 g/5kg de PSE, vrac, fritable, départ, hors TVA, livraison directe :

Bintje, Fontane, Challenger : non cotées par manque de transactions pour l'industrie.

Plant de Bintje : Pas de cotation, par manque de transactions et grande divergence de prix. Plant hollandais, classe A, rendu mars 2020, par 10 tonnes, en big-bags hTVA :

Calibre 28 - 35 mm : / €/q

Calibre 35 - 45 mm : / €/q

Approvisionnez Pommak en apportant votre transaction d'achat ou de vente en temps réel.

POMMAK : La liste Pommak vous attend sur www.pommak.be ! Ayez le réflexe Pommak : apportez votre transaction sur la liste Pommak sur www.pommak.be. C'est anonyme et sécurisé ! Pommak est l'outil le plus adapté pour suivre au jour le jour les évolutions de marché et pour caractériser les prix selon la qualité. Pommak fonctionne pour toutes variétés, toutes qualités et tous délais de livraison. Mot de passe oublié ? Contactez-nous à pl@fiwap.be ou df@fiwap.be ou 081/61.06.56.

**Marché à terme:** EEX à Leipzig (€/q) Bintje, Agria et var. apparentées pour transfo, 40 mm+, min 60 % 50 mm +:

€/q	10/03	11/03	12/03	13/03	16/03 clôture-Volumes-Positions ouvertes		
Avril 2020	9,80	10,30	8,90	6,80	4,80	6.275	5.021
Juin 2020	11,60	11,80	9,90	7,70	6,30	1.225	597
Nov. 2020	9,80	9,80	9,80	9,80	9,80	-	0
Avril 2021	14,30	14,70	14,00	13,60	12,90	3.375	1.506

Indice Pomme de terre de l'AMI : L'indice pommes de terre de l'AMI sert de base pour calculer le **règlement de liquidation** (*afwikkelprijs* ou *cash settlement*) qui fixe la valeur d'un lot de pommes de terre (**fritable, 40 mm +**) lors de la clôture de l'échéance du **marché à terme EEX** à Leipzig (basé sur les cotations NL (PotatoNL), B (Fiwap/PCA & Belgapom), F (RNM) et D (AMI)) : en €/100 kg :

Dates	07/02/20 (S06)	14/02/20 (S07)	21/02/20 (S08)	28/02/20 (S09)	06/03/20 (S09)	13/03/20 (S10)
Indice Pomme de terre (BeNeDeFr)	15,30	15,30	15,10	15,00	14,30	12,80

L'indice du **règlement de liquidation** est le résultat de la moyenne des notations des 4 pays.

Pays-Bas : Les marchés de pomme de terre n'échappent pas aux conséquences de la pandémie de Covid-19. Les industries sont absentes du marché libre. La peur de restrictions de transport et de production rend les marchés industriels très nerveux. Seul le commerce intérieur du frais tourne encore normalement, avec une (très) bonne activité et des ventes dynamiques en grande distribution : les consommateurs font des réserves ! Les exportateurs tournent aussi

correctement, surtout vers les autres EM, même si divers pays destinataires sont attentistes dans leurs achats. L'export lointain reste par contre peu actif.

Pas de cotation Potato NL cette semaine car le Comité a estimé que les prix observés étaient trop disparates, entre le commerce pour le marché du frais qui est ferme, et le commerce d'industrie en chute libre. Le Comité a donc estimé qu'aucune fourchette de prix ne pouvait raisonnablement représenter le commerce actuel.

PotatoNL : voir aussi sur www.potatonl.com

PotatoNL (€/q) :	02/03 (S10)	09/03 (S11)	16/03 (S12)
I) Cat. 1- fritable, 40 mm+ à destination NL/B/D	14,00 -17,00	12,00 - 14,50	Non coté
II) Cat. 2 - fritable, 40 mm+ autres	16,00 - 17,50	15,50 - 18,00	Non coté
III) Agria, Markies, Victoria pour frites fraîches	15,50 - 17,50	1,50 - 18,00	Non coté
IV) Groupe Innovator, Markies (longues frites)	15,50 - 17,00	1,50 - 15,50	Non coté
V) Fontane, Challenger, Bintje (rondes - ovales)	14,00 - 14,50	12,00 - 13,50	Non coté
VI) Export 40 mm	13,00 - 14,00	12,00 - 14,00	Non coté
IX) flocons PSE > 360 gr/5kg	5,00 - 6,00	4,50 - 5,50	Non coté

France : Pdt industrielle, vrac, départ, hTVA, Nord Seine, €/qt, min - max (moy) (RNM) :

Pdt industrie, Nord Seine, non lavée, en €/100 kg	Sem. 10	Sem. 11
Bintje, 35 mm+, fritable, >360 g/5 kg PSE	12,50 - 13,00 (12,50)	11,00 - 12,50 (12,00)
Fontane, 35 mm+, fritable	12,00 - 14,00 (13,00)	10,00 - 12,50 (12,00)
Diverses variétés fritables, 35 mm+	12,00 - 16,00 (13,00)	11,00 - 12,50 (12,00)

Pour l'industrie, cotations généralement baissières la semaine passée, avec peu ou pas d'industriels acheteurs suite aux incertitudes sur l'impact du Covid-19. Par contre le marché du frais est actif sur le conditionné lavé, avec une demande soutenue consécutive à la plus grande consommation à domicile. Les prix étaient néanmoins baissiers, aussi à l'export (Roumanie, Portugal, Espagne), avec toutes les incertitudes sur la logistique vers le marché italien.

Allemagne : **Marché du frais**, cours stables et inchangés en chairs fermes à **23,83 €/q** (contre 23,83 €/q) et en chairs tendres & farineuses à **22,67 €/q** (contre 22,67 €/q). Les ventes en supermarchés sont bonnes ! **Marché de la transformation** : cotations en baisse tant en Fontane / Challenger à **10,00 €/q** (12,00 €/q) qu'en Innovator à **11,00 €/q** (13,00 €/q).

Indice pommes de terre de l'AMI à **12,80 €/q** (contre 14,30 €/q la semaine passée).

Pommes de terre bio : prix producteurs rendus négoce : entre **63 et 65 €/qt**. Le marché bio a repris quelques couleurs ces dernières semaines : plus de consommation dans les foyers (car moins à l'extérieur) et chez certains négociants, des sacs plus petits (de 2,0 et 1,5 kg à 1,0 kg) ont augmenté les achats. La grande distribution compte travailler avec les indigènes jusqu'en mai (avec des introductions des Pays-Bas et d'Autriche pour compléter). Les espagnoles bio permettront de faire la jonction entre les vieilles et les nouvelles indigènes...

En 2019, d'après une enquête GfK (*Gesellschaft für Konsumforschung* (société pour l'étude de la consommation)), les consommateurs allemands ont consommé 25 % de plus de pommes de terre et produits de pommes de terre bio (en particulier frites et croquettes) par rapport à 2018.

	28/02 (S09)	06/03 (S10)	13/03 (S11)
Prix REKA Rhénanie : prix producteurs*, hTVA			
Industrie, 40 mm+ :	Fontane et Challenger Innovator	13,75 - 14,25 16,00 - 16,50	12,00 13,50
			10,00 11,00
Rhénanie : Chair tendre		23,00	23,00
Chair ferme		25,00	25,00
Chair farineuse		24,00	24,00
Idem, avec frigo : Chair tendre		26,00	26,00
Chair ferme		28,00	28,00
Chair farineuse		27,00	27,00
Petit commerce et marchés, prix départ ferme par sacs de 25 kg		8,50 7,50	8,50 7,50
Prix AMI GmbH	28/02 (S09)	06/03 (S10)	13/03 (S11)
Indice pommes de terre de l'AMI	14,57	13,78	11,89
Var. frites, 40mm+, 360 gr/5kg PSE (Basse Saxe)	13,00 - 15,00	13,00 - 15,00	13,00 - 14,50
Chips / croustilles, 35 mm+ (Basse Saxe)	15,00 - 19,00	15,00 - 18,50	15,00 - 18,50
Innovator (Rhénanie)	16,00 - 16,50	16,00 - 16,50	13,50
Chair ferme	23,83	23,83	23,83
Chair tendre et farineuse	22,42	22,67	22,67
Bio (toutes var. confondues) , rendues préparateur	65,00 - 67,00	65,00 - 67,00	65,00 - 67,00
Pdt bio (prix de vente): dernières cot. disponibles:	Sem 08	Sem 09	Sem 1
toutes var., comm. détail, €/kg (caisse 12,50 kg)	1,15	1,15	1,13
chair ferme, comm. détail, €/kg (caisse 12,50 kg)	1,17	1,17	1,15
chair tendre., comm. détail, €/kg (caisse 12,50 kg)	1,15	1,14	1,12
toutes var., comm. gros, caisse 12,5 kg	0,95	0,95	0,97
chair ferme, comm. gros, caisse 12,5 kg	0,98	0,98	0,99
chair tendre, comm. gros, caisse 12,5 kg	0,93	0,94	0,96

*En période de départ champs, il faut retirer 1,00 €/q à ces prix pour frais de triage !!

Pologne : d'après AMI GmbH, les qualités en stockage sont de piètres qualités (plus de 50% des stocks sont de moins bonnes qualités), et l'augmentation des taxes réduit les volumes disponibles et font augmenter les prix. Par rapport à il y a un mois, les prix aux producteurs ont augmenté de 13 % avec des prix sur les marchés de gros variant entre **19,00 et 26,00 €/qt**. La belle qualité lavable s'échange entre **20,50 et 23,00 €/qt** et les importées montent jusqu'à **27,40 €/qt**. A ces niveaux de prix, le retour de la Pologne à l'achat sur les marchés ouest-européens n'est pas exclu.

Russie : d'après AMI GmbH, la grosse récolte 2019 (7,5 MT (millions de tonnes), soit 5,5% en plus qu'en 2018) pèse toujours sur le marché. Si les prix aux producteurs il y a 1 ou 2 mois tournaient entre **9,00 et 11,00 €/qt**, ils sont maintenant entre **6,00 et 7,00 €/qt**. Les manques en Ukraine sont continuellement compensés par des exportations russes (directes ou via la Biélorussie), malgré l'annexion de la Crimée et le conflit dans le Donbass.

Israël : d'après AMI GmbH, prix des nouvelles rendues port départ entre **53,00 et 54,00 €/qt**. Les ventes vers l'Espagne, l'Italie et la Scandinavie sont réputées bonnes.

Prochain message mardi 24 mars 2020

Auteurs : Pierre Lebrun – Daniel Ryckmans. Pour toute question : pierre.lebrun@fiwap.be ou daniel.ryckmans@fiwap.be ou 081/61.06.56. La synthèse des marchés belges est établie en étroite collaboration entre Fiwap et PCA et ne peut être reprise qu'en mentionnant les 2 organismes sous le vocable « Message des marchés Fiwap/PCA » ou « Marktbericht PCA/Fiwap ».

Sources : Général : NEPG. Belgique : contacts téléphoniques pris auprès de professionnels du secteur (producteurs, négociants, courtiers, transformateurs...) figurant parmi une liste de 80 correspondants. France = RNM (Réseau des Nouvelles des Marchés) à Lille. Pays-Bas = PotatoNL + NAO (Nederlandse Aardappel Organisatie), VTA (Verenigde Telers Akkerbouw); Boerderij; PotatoNL; Allemagne = REKA-Rhénanie; EEX (Leipzig); AMI (Agrarmarkt Information - GmbH). Grande-Bretagne = AHDB Potatoes, Potato Call.